

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Ntoum : la commission de délivrance du permis de construire à pied d'œuvre

Prosper Sax NZE-BEKALE
Ntoum/Gabon

LA Commission de délivrance du permis de construire dans la commune de Ntoum, mise en place par les autorités municipales locales, a tenu sa première réunion le 19 novembre dernier sous la présidence du maire Juste Parfait Biyogo b'Otogo.

L'édile a précisé d'entrée que ladite Commission a été mise en place pour mettre un terme aux constructions anarchiques dans la commune de Ntoum. "Nous voulons mettre fin aux constructions anarchiques parce que Ntoum veut s'arrimer aux villes qui respectent l'ordre urbanistique. Seuls ceux

qui présenteront le permis de construction auront l'autorisation de construire dans le périmètre communal", a souligné le maire Biyogo b'Otogo.

Pour le secrétaire technique de la Commission, par ailleurs directeur provincial du cadastre de l'Estuaire, Assouzok Akoue, "la ville de Ntoum subit une forte pression en termes de développement, puisque Libreville Centre et Nord sont saturés. Le monde vient maintenant au Sud, notamment à Ntoum et ses environs".

Le premier dossier examiné par la Commission porte sur la demande de construction d'une station-service par Petro Gabon au PK 13, sur la Nationale 1. Le dossier a été validé pour avoir respecté la procédure en vigueur :



Les travaux de la commission de délivrance du permis de construire à Ntoum.

présentation du texte d'occupation et du courrier validé préalablement par un architecte affilié à l'Ordre gabonais des architectes (OGA), etc. La présence de Jules Auguste Diouf, architecte, a permis de s'assurer que l'architecte

qui a conçu la maquette de la future essencerie est bel et bien membre de l'Ordre gabonais des architectes.

"De nos jours, on constate que des dessinateurs s'illustrent dans notre métier. Or un dessi-

nateur, bien que concevant des maquettes de construction, n'est pas un architecte qualifié et inscrit à l'OGA. D'où l'intérêt de la présence d'un membre de l'OGA à notre réunion", a conclu l'édile de Ntoum.

Photo : Prosper Sax Nze Bekale

Bitam/Covid-19 : le gouverneur lance la campagne itinérante de vaccination



Le gouverneur Jules Djeki lançant la vaccination itinérante dans le Woleu-Ntem.

JULES Djéki invite les Woleuntemois à se faire vacciner massivement.

E. EBANG-MVE
Bitam/Gabon

Le gouverneur de province, Jules Djéki, a lancé officiellement le 15 novembre dernier, au Centre médical de Bitam (sis au quartier Bifolossi), la campagne de vaccination itinérante contre le Covid-19 dans la province du Woleu-Ntem.

C'est le vaccin "Johnson & Johnson" qui sera administré à tous

les volontaires. Les premiers intéressés ont été vaccinés en présence du préfet du département du Ntem, Jean-Claude Mounziogou Maloulah, du 2e adjoint au maire de Bitam, Servais Obame Oke, etc. Le gouverneur a saisi l'occasion pour inviter les populations du Septentrion, et partant celle du département du Ntem, à se faire vacciner massivement. "Moi-même je me suis fait vacciner au mois de mai dernier", a

rassuré Jules Djéki à l'endroit de ceux qui hésitent encore. Pour lui, "la vaccination est notre seul salut contre cet ennemi commun qu'est le Covid-19. La vaccination itinérante va permettre de multiplier les sites et d'atteindre le maximum de personnes à vacciner pour atteindre l'immunité collective. Mais nous ne l'obtiendrons que si nous avons un bon pourcentage de gens vaccinés", a-t-il précisé. Pour sa part, le directeur régional de santé (DRS) nord, Dr Ludger Boulingui Boulingui, a rendu hommage au chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, pour avoir initié la vaccination itinérante à travers le pays. Une campagne de vaccination de proximité contre la Covid-19 pilotée par le gouvernement via le ministre de la Santé, Dr Guy-Patrick Obiang Ndong. Il a ensuite précisé que chaque personne volontaire recevra une seule dose du vaccin Johnson & Johnson.

Après Bitam, les équipes des agents vaccinateurs vont se déployer dans les départements de l'Okano (Mitzic), du Haut-Como (Medouneu) et du Haut-Ntem (Minvoul).

Port-Gentil : la parole était aux enfants le 20 novembre dernier

FAE
Port-Gentil/Gabon

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, célébrée le 20 novembre, les organisations de la société civile de la protection de l'enfant se sont retrouvées au centre d'accueil de l'ONG Mission Nissi. Une cérémonie rehaussée par la présence de Greta Marat-Abyla, présidente de la juridiction des mineurs.

Les enfants des ONG Paulsarah, "Goboni", "Agir pour le handicap à l'école", "Le Festival de la jeunesse", "Aurore", "Mission Nissi" se sont exprimés à travers des ballets, des sketches, des poèmes, des chants. Sensibiliser sur les maltraitements dont sont victimes les enfants, la démission parentale et, plus généralement, le non-respect des droits qui leur sont reconnus par les textes, telle a été la

trame des différents tableaux présentés au public.

Les enfants ont droit à un nom, à une famille, à l'éducation, aux loisirs, à être protégés contre les violences, etc. Toutes choses qu'il y a lieu de rappeler en permanence, au regard de la réalité où on dénombre des enfants apatrides, non scolarisés ou encore exploités à l'âge où ils doivent aller à l'école.

La célébration de la journée internationale des droits de l'enfant aurait pu être l'occasion d'une réflexion sur l'enfant, quand on voit les nombreux faits divers dans lesquels sont impliqués les enfants.

Le Centre Nissi, qui accueille les jeunes filles victimes de trafic et plusieurs cas sociaux, regorge en son sein de pensionnaires qui ont partagé leurs expériences personnelles avec, souvent, beaucoup de réussites en matière d'accompagnement et de réinsertion.

Photo : PME